PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER 15 DÉCEMBRE 2021 À 19H30 À LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE LYSTER QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Tous les écrits concernant les travaux du comité PDI sont extraits des procèsverbaux du comité PDI et de l'Assemblée de fabrique.

Toutes les présentations financières sont extraites des états financiers.

Toutes les compilations sont extraites des registres de la Fabrique.

Tous les montants concernant l'état des bâtisses sont extraits des carnets de santé.

La présentation de ce soir se veut une formalité d'un Plan directeur immobilier car il faut rencontrer les paroissiens pour les informer du projet.

Quatre rencontres prévues : Plessisville, Laurierville, Lyster et St-Pierre-Baptiste.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Au début de la rencontre, l'abbé Marcel Pellerin offre, au nom de la Paroisse Notre-Damedes-Érables et en son personnel, toutes nos condoléances à la communauté de Lyster suite à l'accident survenu à Lyster mardi soir. Il mentionne que la communauté de Lyster est tissée serrée et que tous s'aideront mutuellement pour passer au travers de cette épreuve. Nos pensées vont aux personnes touchées de près ou de loin.

Au niveau des travaux du comité PDI, lorsqu'il est question de Plessisville, le litige se situe au niveau que la fabrique désire garder Fatima (moindre coût à conserver) et céder St-Calixte. Un comité de citoyens désire garder St-Calixte et il a fait appel au maire de la ville à ce sujet. C'est ce qui a fait les manchettes.

L'Abbé Pellerin présente la partie pastorale. Il mentionne également la réalité du nombre de prêtres. En janvier, une rencontre doit avoir lieu avec le Diocèse. On espère qu'il y aura un rétablissement au niveau des prêtres puisque qu'à St-Laurent-Rivière-des-Chênes, il y a deux prêtres et du côté de Lotbinière deux prêtres. Il présente également les orientations à développer au cours des prochaines années.

Au chapitre de l'évaluation des bâtiments, Mme St-Pierre présente les dossiers. Celui de Lyster est présenté par M. Laurent Boissonneault qui a travaillé sur ce projet. Selon lui, les données contenues au carnet de santé de Lyster sont exagérées puisque c'est fait pour demander des subventions et, de plus, il date de plusieurs années. On lui rappelle que le même procédé a été suivi pour tous les autres carnets de santé.

Au niveau des données financières, pour le premier tableau de **2017 à aujourd'hui**, on demande que ce soit plus précis au niveau du titre. Il faudrait ajouter «Avoirs lors de la fusion en 2017». La personne a consulté le document avant sa présentation et ne comprenait pas les chiffres de ce tableau.

Concernant la CVA, on fait remarquer le montant par personne, on se rend compte que les petites communautés sont généreuses.

En ce qui a trait aux dépenses, on se demande pourquoi donner 60 000 \$ au Diocèse. Si ce montant n'était pas envoyé au Diocèse, nous ne serions pas en déficit.

Il est expliqué qu'on n'a pas le choix pour cette contribution. Cependant pour l'année 2022, cette contribution sera diminuée considérablement suite à une demande que nous leur avons déposée.

L'Abbé Pellerin explique la façon de fonctionner et le rôle du Diocèse de Québec au sein des communautés. Lorsque des communautés sont en difficulté, le Diocèse aide ces communautés en versant des sommes pour qu'ils puissent continuer à offrir des services. Ce fut le cas pour Val-Alain, qui a reçu l'aide du Diocèse pour quelques années. Présentement, ce sont les communautés de Notre-Dame-des-Érables qui assument les déficits de Val-Alain et Notre-Dame-de-Lourdes à partir de leurs surplus.

On comprend que la conservation de l'église passera par la concertation avec un autre partenaire pour la maintenir dans la communauté en étant utilisé comme lieu de culte et y joindre d'autres utilisations.

On mentionne qu'une demande a été déposée à la dernière rencontre de l'Assemblée de fabrique afin de mettre à jour les carnets de santé de Lyster et Plessisville. M. Laurent Boissonneault sera heureux d'y participer.

On est déçu d'avoir appris la fermeture de leur église par le biais du journal. On explique que le plan de départ n'était pas ça. Cependant, la sortie dans les journaux du comité de survie est venue brouiller les cartes. La communauté de Plessisville a mis beaucoup de pression lors de la rencontre de présentation du PDI et lors de l'Assemblée des paroissiens où les élections ont eu lieu. M. Patrice Boissonneault a perdu son poste.

Depuis la formation de l'Unité Lotbinière-Érable, est-ce que nos budgets sont fusionnés? On précise que non pour le moment. Chacune des trois paroisses gardent ses finances comme avant. Les dépenses pour les curés et déplacements sont divisées en trois parts selon la population. Pour l'instant, on ne sait pas si ça changera.

On se questionne sur le fait d'installer les bureaux administratifs à l'église Fatima. On suggère qu'il y a certainement une autre solution à moindre coût. Suite à la rencontre des deux maires de Plessisville, on nous a offert la possibilité d'installer les bureaux dans l'ancienne banque située au coin St-Calixte-St-Louis, et ce, gratuitement le temps qu'une décision soit prise pour une ou l'autre des églises de Plessisville. Une grande voûte est disponible. C'est à suivre.

On informe qu'une ressource existe à la MRC de l'Érable pour aider les communautés à des demandes de soumissions, Mme Marie-Aube Laniel. M. Laurent Boissonneaut mentionne qu'il est plus facile pour une municipalité ou un organisme d'aller chercher des subventions pour le bâtiment auprès du Conseil québécois du Patrimoine. De plus, d'autres subventions sont disponibles à différents niveaux.

On se questionne également sur la répartition par communauté. On précise que lors de la fusion en 2017, il était convenu que pour 5 ans, une comptabilité serait tenue pour chacune d'elle. Une demande sera faite pour prolonger pour un autre 5 ans. Le maximum est de 10 ans, après cela il n'y aura qu'une seule comptabilité pour toute la paroisse.

Pourquoi fermer Inverness lorsqu'ils sont en surplus? Pour cette communauté, il n'y a presque plus d'assistance autour de 15 personnes et aucune relève pour le bénévolat. Les personnes qui s'en occupent présentement sont âgées. Ils pourront continuer à recevoir des services dans un autre lieu à Inverness.

On se questionne du fait que le président de l'Assemblée de fabrique et la directrice générale ne soient pas présentes. M. Gilbert qui anime donne les explications et mentionne qu'ils auraient souhaité être ici.

On demande que dans notre recommandation, on ajoute la mention «*garder le statut patrimonial*». On mentionne que ceci devrait rester à la discrétion de l'organisme ou du partenaire qui prendra l'église afin de ne pas nuire à sa reconversion.

Plusieurs questions sont soulevées concernant les élections :

- Pourquoi de ne pas avoir des postes au niveau de toutes les communautés à tour de rôle?
- Pourquoi le Diocèse n'augmente pas le nombre de marguilliers pour que chaque communauté soit représentée?
- Peut-on avoir des pôles dans les autres communautés?

Lors de la fusion en 2017, il y a eu une entente morale étant donné qu'il y avait 6 postes à combler et 9 paroisses que ce serait à tour de rôle afin que chaque communauté ait la chance de siéger. Cependant la Loi de la fabrique est claire, toute personne a droit de se présenter. Le président, au début de la rencontre, a souhaité que l'entente morale convenue soit respectée. Ce qui n'a pas été le cas, la loi a été appliquée intégralement. Plessisville a maintenant deux représentants.

Afin de changer le nombre de représentants, la Loi de la fabrique doit être ouverte pour faire des changements. Le Diocèse ne le souhaite pas puisque en changeant la loi, le gouvernement pourrait également apporter des changements au niveau de l'impôt foncier. Présentement, les églises ne paient pas d'impôts fonciers aux municipalités.

Concernant les pôles, la seule façon de faire est de venir voter. Pour les prochaines élections, nous pourrons nous déplacer vers les petites communautés.

M. Patrice Boissonneault n'a pas été réélu mais il pourra venir à titre d'observateur comme membre du CCOL. Il peut prendre part aux discussions mais n'a pas droit de vote. Les membres du CCOL seront assermentés également au même titre que les marguilliers. Mme Colette Brochu et M. Patrice Boissonneault ont déjà siégé à ce titre. C'est en 2019, que cette façon de faire a été abolie.

Questions sur la disponibilité des procès-verbaux aux citoyens sur le site de la paroisse. Le Diocèse n'autorise pas l'affichage des procès-verbaux comme le font les municipalités. Demain, nous avons une Assemblée de fabrique et une procédure sera adoptée pour autoriser les paroissiens à les consulter. Madame St-Pierre mentionne que suite aux rencontres, elles informent les paroissiens de Laurierville dans le journal local en résumant des points qui concernent la communauté. Il est également mention de certains points dans le bulletin paroissial.

On mentionne également que tous les registres des 9 communautés sont rendus au bureau de Plessisville, en plus de tous les autres documents qui doivent être conservés (bulletins paroissiaux, procès-verbaux, etc.).

Nous croyons que les échanges que nous avons eus avec les deux maires de Plessisville concernant ce qui se passe avec certains citoyens viendront faire en sorte de baisser un peu les tensions afin d'engager des discussions constructives sur l'avenir de nos églises. Les maires des petites communautés peuvent y jouer un rôle important en rappelant à MM. Fortier et Labbé que les petites communautés sont invitées à venir encourager les commerces de Plessisville et que mettre à l'écart les représentants de ces communautés n'est gagnant pour personne.

M. Alain Gilbert remercie les personnes présentes, vous avez été un public extraordinaire, attentionnée et à l'écoute.